

COMMENT OBTENIR UN SECOND BAC VERT

Il est possible, pour un contribuable, d'obtenir un second bac vert.

Vous devez simplement en faire la demande en communiquant avec votre municipalité.

ATTENTION



La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre porte à votre attention que la collecte des bac vert est gratuite. Cependant, votre municipalité pourrait vous charger pour l'achat du bac vert supplémentaire demandé.

De plus, vous pouvez faire changer votre bac vert de 240 litres pour un bac vert de 360 litres **gratuitement**